

Concertation

Liaison en courant continu
FRANCE - ESPAGNE

CONFERENCE DE PRESSE
DES ACTEURS DE LA CONCERTATION
Compte-rendu des travaux

20 AVRIL 2009

Dossier de presse

Conférence de presse des acteurs de la concertation

Plan du dossier de presse

- Communiqué de presse
- Comptes-rendus des deux commissions :
 - Commission « Courant continu et santé »
 - Commission « Mise en souterrain et environnement »
- Le projet de liaison électrique souterraine en courant continu France – Espagne présenté par RTE
- Contribution du SydecoTHT66
- Contribution du Collectif Non à la THT

Pièces complémentaires

CD de la carte du fuseau de moindre impact proposé

Les outils d'information et d'expression mis à la disposition du public

Communiqué de presse
Perpignan, le 20 avril 2009

Conférence de presse des acteurs de la concertation Compte-rendu des travaux par le garant CNDP

La concertation sur le projet de liaison électrique souterraine en courant continu entre la France et l'Espagne est arrivée au terme de sa première phase.

Les acteurs de la concertation, le Collectif « Non à la THT » et le SydecoTHT66 tout particulièrement, ont dès l'origine rappelé qu'ils n'étaient pas convaincus de l'utilité du projet ; ils jugent en effet que la ligne leur est imposée. Mais compte tenu des options prévues par l'accord intergouvernemental du 27 juin 2008 (courant continu et mise en souterrain) ils ont considéré que cela ne bloquait pas le nouveau projet. Néanmoins, ils avaient rappelé qu'ils seraient « vigilants » sur sa mise en œuvre.

De surcroît, il subsiste des oppositions locales à toute liaison électrique supplémentaire, ainsi que l'exprime l'association Defensa de la Terra.

Dans ce contexte, la concertation, placée sous l'égide de Georges Mercadal, personnalité indépendante nommée par la Commission nationale du débat public, a été lancée le 19 janvier et donné lieu à de nombreux échanges au sein des deux commissions « mise en souterrain et environnement » et « courant continu et santé » qui se sont réunies à sept reprises dans la période janvier - mars.

Une aire d'étude concernant 24 communes

Ces échanges, auxquels tous les partenaires ont participé, ont en un premier temps conduit RTE à proposer une aire d'étude concernant 24 communes. Cette proposition a été validée le 3 avril dernier par M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, sachant que, selon le compte-rendu de la réunion tenue par le Préfet le 23 mars, le SydecoTHT66 et le collectif « Non à la THT » ont « décidé de ne pas engager leur responsabilité et refusé en conséquence d'émettre un avis sur l'aire d'étude ».

Le fuseau de moindre impact proposé par RTE

En une seconde étape, après discussions en commission « environnement » et au vu des résultats d'études environnementales et technico-économiques, RTE a proposé le 24 mars dernier un fuseau de moindre impact.

Ce fuseau, concernant 18 communes, correspond à une bande de terrain au sein de laquelle sera recherché le tracé de la liaison souterraine.

Dans la zone de plaine, à savoir de Baixas au nord-est du Boulou, le fuseau suit la liaison électrique souterraine à 225 000 volts Baixas-Le Soler (réalisée début 2008) avant de rejoindre et longer la LGV sur toute sa longueur, jusqu'à la traversée du Tech.

Pour franchir le relief des Albères, RTE propose une traversée en tunnel, voisin et parallèle au tunnel LGV.

Sont donc abandonnées deux autres hypothèses qui ont fait l'objet d'un examen approfondi en commission :

- le passage de la ligne électrique sous certaines pistes forestières existantes. Les principaux soucis exprimés à ce sujet ont été : l'exposition des randonneurs aux champs magnétiques de la liaison, l'augmentation des risques d'incendie liés à une possible fréquentation accrue de ces pistes une fois élargies, et enfin le préjudice porté à un environnement que chacun s'accorde à juger très fragile.
- le suivi de l'autoroute A9 jusqu'à la frontière franco-espagnole, pour des raisons techniques d'une part, et d'autre part en raison d'un décalage important entre les travaux de construction de la liaison électrique et ceux de l'élargissement de l'autoroute A9.

Cette proposition fait l'objet le 20 avril après-midi d'une réunion sous la présidence de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales destinée à arrêter la proposition qu'il soumettra au ministre chargé du développement durable seul habilité, en fonction des dispositions de la circulaire « Fontaine » de septembre 2002, à valider la proposition du fuseau de moindre impact.

Des propositions directement influencées par les travaux des commissions

Depuis le 19 janvier dernier, les différentes propositions du maître d'ouvrage RTE ont été examinées conjointement par deux commissions réunissant élus, associations et experts.

- **La commission « mise en souterrain et environnement »**, présidée par M. Paul Llamas, a examiné les différentes options étudiées par RTE pour utiliser au maximum les infrastructures existantes dans l'aire d'étude.
Dans la zone de plaine, les discussions se sont rapidement orientées en faveur du fuseau centré sur la LGV. Dans la zone de montagne, la commission était défavorable à l'utilisation des pistes forestières ; le fuseau LGV, avec un passage en tunnel sous le massif des Albères (voisin et parallèle au tunnel LGV) ne soulève aucune objection.
- **La commission « courant continu et santé »**, présidée par M. Robert Guillaumont, s'est penchée quant à elle sur la question du champ magnétique généré par la ligne et ses éventuels effets sur la santé. Les représentants des élus et associations se sont prononcés en faveur d'une application stricte du principe de précaution, jugeant que la communauté scientifique n'était pas en mesure de garantir l'absence totale d'incidences sur la santé.

La concertation va se poursuivre

Dès la rentrée, en vue d'une élaboration concertée du dossier qui sera soumis à enquête publique, la concertation se poursuivra sous l'égide du représentant de la CNDP, Monsieur Georges Mercadal, appuyé par Monsieur François Bertault, selon des modalités qui seront définies en septembre.

Dans l'intervalle, les outils de la concertation sont maintenus. Le public pourra continuer à s'informer, à s'exprimer et à poser ses questions via le site Internet.

REPERES

Les principales caractéristiques du projet de liaison France - Espagne sont issues de l'accord intergouvernemental franco-espagnol du 27 juin 2008 :

- une liaison totalement souterraine, entre les postes de Baixas (près de Perpignan) et Santa Llogaia (près de Figueras en Espagne) ;
- une liaison en courant continu ;
- un tracé s'appuyant autant que possible sur les infrastructures existantes (LGV, autoroute, routes...).

La concertation a été ouverte le 19 janvier 2009 par Monsieur Mercadal.

L'aire d'étude a été validée par le Préfet des Pyrénées-Orientales le 3 avril 2009.

Le fuseau de moindre impact proposé par RTE concerne 18 communes parmi les 24 précédemment identifiées dans l'aire d'étude. La validation du fuseau de moindre impact relève du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Pour en savoir plus et participer à la concertation : www.liaison-france-espagne.org

Contact presse :

Isabelle LILLI – 06 74 40 41 10
concertation@la-sa.fr

Concertation sur le projet de liaison souterraine en courant continu France - Espagne

Comptes-rendus des deux commissions

Les deux comptes-rendus ci-joints ont été présentés aux partenaires lors de la réunion du 30 mars dernier et tiennent compte des remarques faites à cette occasion.

Compte-rendu de la Commission « Courant continu et santé »

La Commission « Courant continu et santé » a tenu trois réunions : les 9 février 2009, 23 février 2009, et 16 mars 2009.

La concertation s'est déroulée dans un climat serein, toutefois le contexte historique de la ligne THT est toujours resté sous jacent. La concertation avait pour objectif de « s'entendre » au sens de s'écouter et de se comprendre pour réagir sur les impacts du projet de RTE sur la santé et d'établir les convergences et divergences. A la suite de trois réunions, dont deux se sont déroulées sur la base de textes du Président pour conduire les discussions, il est apparu des positions « opérationnelles » opposées. Pour RTE la ligne enterrée ne présente aucun danger, l'emprise pourrait même servir de piste cyclable ou de randonnée et il n'est pas nécessaire de protéger son accès tandis que pour une partie des membres de la Commission il convient, au contraire, de prévenir toute circulation ou séjour au droit de la ligne. La mise en place d'un Comité pour poursuivre les discussions a été actée.

Le Président était le garant impartial 1) de la qualité des informations échangées (présentations, réponses aux questions, complétude des questions) 2) de la tenue des échanges, et 3) que le compte rendu final refléterait toutes les opinions qui se seront exprimées.

Les discussions de la Commission se sont essentiellement concentrées autour du champ magnétique et de ses possibles effets sur la santé. Toutes les préoccupations des membres ont été abordées. Les positions des experts de RTE et des associations ont été exposées successivement, leur confrontation prévue pour la troisième réunion n'a pas eu lieu.

INFORMATIONS

1 - Toutes les informations techniques sur le champ magnétique statique (CMS) et la chaleur, produits par une ligne de courant continu enfouie ont été fournies par L. Courset. Dans le projet actuel, et avec des valeurs réalistes des paramètres qui contrôlent le CMS, celui-ci serait au maximum, au droit de la ligne et à 1 m du sol, de l'ordre 60 microT¹, soit au total, en comptant le champ magnétique terrestre (CMT) égal à 50 microT, de l'ordre de 110 microT. Les intensités maximales du CMS dues à la ligne en courant continu et au droit de celle-ci, avancées par RTE et M. Le Ruz, restent très voisines (150 microT au sol et 60 microT à 1 m) et sont nulles à quelques mètres de part et d'autre de la liaison (3 à 5 m). On retrouve alors la valeur du CMT. Dans certaines configurations le CMS créé par la ligne peut se retrancher partiellement du CMT et conduire à un CMS résultant plus faible que le CMT. L'énergie déposée dans la matière par un CMS de faible intensité est toujours extrêmement faible.

¹ MicroT : microtesla

La température à surface du sol ne serait pas affectée.

Les informations techniques n'ont pas fait l'objet de commentaires antagonistes.

2 – Un certain nombre d'informations sur les effets du champ électromagnétique (CEM) à 50 Hz (lignes aériennes en courant alternatif à 400 kV) sur la santé ont été rappelées par certains participants.

Toutes les informations disponibles sur les effets des CMS sur la santé, dans la gamme d'intensité du Tesla² à celle du CMT (50 microT) ont été données par M. Saturnin et P. Le Ruz. Une bibliographie aussi complète que possible intégrant les informations jusqu'à janvier 2009 a été donnée par les experts.

Les informations sur les normes européennes concernant les CEM ou les CMS ont été données.

Toutes les informations concernant la santé font l'objet de commentaires divergents.

3 - Un volet documentation a été ouvert sur le site pour archiver des documents sur les CMS et les CEM fournis par les membres de la Commission et les experts

CONSTATS

1 - Il y a peu d'études sur les effets physiques, biophysiques et biologiques des faibles CMS ainsi que sur leurs effets sur la santé. En effet selon les experts RTE aucun symptôme n'a été repéré. Les études sur les CMS ont mis en évidence des effets, mais pour des intensités de CMS beaucoup plus élevées (T à centaines de milliT) que celles dues à une ligne THT à courant continu enterrée. Les rares études épidémiologiques n'ont porté que sur des personnels travaillant auprès des CMS, aucune sur le public.

2 - On ne peut écarter la possibilité d'effets d'hypersensibilité aux CMS, comme pour les CEM. Ces derniers sont bien décrits. Aucun lien de causalité n'a été mis en évidence.

3 – Le CMS n'est pas classé par le Comité International des Recherches sur le Cancer (CIRC) comme agent cancérigène (classé en catégorie 3). Le CEM est classé comme cancérigène possible (en catégorie 2b) pour la pathologie de leucémie infantile (3 à 5 ans).

Le bien fondé de l'échelle de cette classification est contesté par certains membres de la Commission.

4 - Les normes d'exposition aux CMS en vigueur sont les normes de la recommandation européenne de 1999 (directives à respecter). Le seuil d'une exposition permanente du public aux CMS est de 40 000 microT, très au-dessus des intensités des CMS attendues pour le projet (environ 400 fois moins). Ce seuil est jugé excessivement élevé par certains experts, selon Monsieur Le Ruz. La recommandation européenne fait régulièrement l'objet d'examen par un comité du SCENIHR (Scientific Commission on Emerging and Newly Identified Health Risks). Ce seuil fait l'objet de rapports de certains parlementaires européens s'appuyant sur les résultats d'études postérieures à 2000, qui demandent une révision de la recommandation. Par ailleurs la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) réexamine ses recommandations sur les expositions.

² Le tesla (T) est l'unité de mesure de l'induction magnétique. Pour mémoire, 1 tesla = 1 000 millitesla = 1 000 000 microtesla

Le seuil d'exposition au CMS pour les porteurs d'appareillages est de 500 microT. Des membres de la Commission s'interrogent sur les durées d'expositions du public correspondant à ces normes.

5 - La bonne pratique dans les lieux où règne des CMS (proche des appareils d'IRM) serait, d'après certains experts et selon Monsieur Le Ruz, de limiter l'exposition des personnes à des CMS considérablement inférieurs aux valeurs indiquées par l'Institut national de recherche sur la santé (INRS) pour les personnels. Cette dernière valeur s'avère être de 200 000 microT et non de 200 microT, comme évoquée pendant un temps.

6 - Malgré les différentes très importantes d'ordre de grandeur entre les normes européennes le CMS attendu à l'aplomb de la ligne, il semble nécessaire, pour certains membres de la Commission, d'appliquer le « principe de précaution », comme cela se fait dans tout domaine de la santé où il y a incertitude sur les effets d'une faible modification chronique de l'exposition naturelle. L'appréciation et la mise en pratique de ce principe diffèrent selon les points de vue « scientifique » et « politique ». Cela s'est clairement manifesté au sein de la Commission, dont une partie souhaite une application du principe de précaution offrant le maximum de précaution, c'est-à-dire avec des normes plus sévères que les références citées ci-dessus.

PRECONISATIONS FORMULEES POUR LE PROJET RTE

1 - Rechercher le minimum du CMS au droit des câbles par optimisation des paramètres de construction et éviter des configurations permettant de se trouver régulièrement au droit des câbles (voir point 3 des conclusions).

2 – Ne pas dépasser à titre indicatif 150 microT à 1 m du sol

3 - Obligation de résultats pour RTE.

4 - Par précaution ne pas faire de piste cyclable ni de voie verte sur la ligne, là où ce serait possible, afin que l'on ne puisse stationner délibérément et durablement dans le CMS. Un tunnel pour passer la montagne éviterait toute exposition intempestive au CMS.

5 - Prendre les protections classiques vis-à-vis de l'exposition aux CEM autour des stations de transformation

CONCLUSIONS

1 – Pour certains membres de la Commission la protection de la santé doit piloter le projet. Pour RTE les données sont rassurantes quant à l'absence d'effet sur la santé du CMS produit par la ligne ; les préoccupations de santé doivent être intégrées dans le projet sans le piloter.

2 - Pour certains membres de la Commission il faut appliquer le principe de précaution dans sa version « politique »

3 – Il y a un accord de tous les membres de la Commission pour mettre en place un Comité local de suivi du projet. Il serait chargé, 1) de participer à l'accompagnement du projet, 2) de définir, pour des zones particulières de transition, les compléments à apporter aux servitudes habituelles en fonctions des résultats de l'optimisation évoquée au point 1 des préconisations, 3) de participer aux, et de réaliser des, mesures du CMS sur le terrain.

REMARQUE

Le projet RTE s'inscrit dans un cadre européen. La Commission regrette que les débats des CMS sur la santé ne puissent être de même nature de chaque côté de la frontière France-Espagne.

Rappel sur des valeurs repères citées dans le rapport (exprimées en microT)	
200 000	Personnels de santé, INRS
40 000	Norme européenne d'exposition permanente au champ magnétique statique,
500	Porteurs de Pacemaker dans un champ magnétique statique, INRS
50	Champ magnétique terrestre

*R. Guillaumont
Président de la Commission
6 avril 2009*

Compte-rendu de la Commission « Mise en souterrain et environnement »

La Commission « Mise en souterrain et environnement » a tenu quatre réunions : les 4 février 2009, 18 février 2009, 11 mars 2009, et 24 mars 2009.

Le maître d'ouvrage RTE était représenté par M. Decoeur, directeur de projet, assisté de M. Boulin, ingénieur concertation/communication et de M. Pagès de la société Géokos Environnement.

Le garant de la concertation, M. Mercadal, était représenté par M. Bertault.

Ont participé aux quatre réunions de la commission,

les représentants des associations :

- Collectif NON A LA THT
- SYDECOTHT66
- Defensa de la Terra
- NO A LA MAT
- FDC 66

les représentants des élus :

- M. le Sénateur – maire Jean-Paul ALDUY
- Mme le Député – maire Jacqueline IRLES
- M. le Président du Conseil général Christian BOURQUIN
- M. le Président de l'Association départementale des maires des Pyrénées-Orientales Guy ILARY

les maires des communes de :

- Argelès-sur-Mer
- Les Cluses
- Le Boulou
- Cerdère
- Toulouges
- Baixas
- Villemolaque
- Maureillas-las-Illas
- Le Perthus

les représentants d'ASF et TP FERRO.

REUNION DU 4 FEVRIER 2009

Elle a regroupé 16 participants (hors représentants de RTE, ASF, TP FERRO et CNDP).

Il a été rappelé l'objet des réunions : informer les participants, répondre à leurs questions et préoccupations et contribuer à préparer les décisions que devra prendre le Préfet concernant l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact.

Ont été présentés :

- les caractéristiques des différentes zones d'étude (plaine et montagne) et les infrastructures existantes,
- les aspects techniques : câbles, isolants, emprises au sol,
- les possibilités d'intégration dans les infrastructures (LGV – A9).

- les points singuliers,
- les études d'environnement (Cabinet GEOKOS) : milieu physique, milieu naturel, milieu humain, patrimoine et paysage,
- le poste de Baixas et le projet de station de conversion.

Premières constatations :

Fort intérêt, appuyé sur une compétence affirmée, manifesté par les élus et les représentants des diverses associations. Courtoisie dans les échanges et dialogue : il y a eu concertation. Clarté dans les exposés du maître d'ouvrage et dans les réponses fournies à l'ensemble des questions posées.

Peu de problèmes sont soulevés sur la partie nord de l'aire d'étude. En revanche, fortes réserves sur la zone de montagne avec l'espoir de nouveaux éléments ultérieurs qui permettront de les lever.

REUNION DU 18 FEVRIER 2009

Elle a regroupé 18 représentants (hors représentants RTE, ASF et CNDP).

La réunion a comporté deux parties :

- *La zone de plaine* – présentation des différents fuseaux de passage de la liaison envisagée : est, centre et ouest.

La comparaison de l'impact de ces divers fuseaux sur le milieu physique, le milieu naturel, l'habitat et l'agriculture fait apparaître que le fuseau ouest est celui de moindre impact dans la partie nord de la plaine.

Dans la partie centre, le choix est plus ouvert, les différentes contraintes ne permettent pas de faire une différence.

RTE donne des informations sur les travaux en plaine, l'emprise du projet variant en fonction de la technique retenue. Les diverses étapes de déroulement des travaux ont également été exposées.

- *La zone de montagne* – dans cette zone, on n'a aucune garantie de pouvoir suivre les infrastructures existantes jusqu'à la frontière. Trois solutions sont identifiées autour de certaines pistes forestières. Les possibilités sont nombreuses avec passage en piste seule, en tunnel, en piste et tunnel.

RTE justifie les contours de l'aire d'étude, fortement tributaire du relief et prenant en compte les contraintes du côté espagnol.

Il est également procédé à l'analyse environnementale avec les critères habituels et une présentation des fuseaux de passage pressentis.

Discussions :

Les membres de la commission ont relevé la grande incertitude qui pèse sur le tracé ouest, en plaine, la future ligne LGV n'étant pas encore définie. La solution serait de longer la liaison souterraine de 225 KV existante puis se caler le plus à l'ouest possible de la zone classée Projet d'Intérêt Général.

Les maires des communes de montagne font part de leurs préoccupations concernant l'entretien des pistes forestières qui constituent une charge financière importante.

Il est également souhaité que la majeure partie de la liaison électrique, en plaine, soit implantée dans l'emprise clôturée de la LGV.

REUNION DU 11 MARS 2009

Elle a regroupé 21 participants (hors représentants RTE, ASF, TP FERRO et CNDP).

Elle a porté sur les thèmes suivants :

- Travaux d'intégration le long de l'A9 (jusqu'au Boulou). Il s'avère que, pour les travaux réalisés avant élargissement de l'autoroute, l'option la plus intéressante est le côté ouest, en dehors des emprises ; pour les travaux réalisés simultanément avec l'élargissement de l'A9 la meilleure position est la future bande d'arrêt d'urgence.
- Insertion dans l'emprise de la LGV. Elle ne peut se faire à l'intérieur de la clôture dans sa totalité, 46 % du linéaire sortant des emprises. Des membres de la commission évoquent les risques sanitaires. Compte tenu de la recommandation de la commission « courant continu et santé » de n'inciter en rien le public à séjourner sur l'emprise, le détail de ces « contournements » sera à examiner en phase II.
- Jumelage avec l'A9 en montagne. Il pose des problèmes de nature administrative en France et cette disposition est totalement proscrite en Espagne. Par ailleurs, les contraintes de relief sont très fortes. La seule solution paraît être le tunnel. Plusieurs membres de la commission s'expriment en faveur d'une solution passant à l'est du Boulou puis en tunnel.
- Solutions utilisant le tunnel en zone de montagne. Parmi les fuseaux pressentis, trois font l'objet d'études de tunnels. Des précisions sont apportées sur le gabarit du tunnel. Le choix de la solution de moindre impact incombera au ministre en charge du développement durable,
- Travaux sur les pistes forestières (Panissars et le Perthus). Un élargissement à 5m serait nécessaire ainsi que l'aménagement d'aires de retournement. Les difficultés techniques se traduisent par un coût non négligeable.
- Eléments de coûts – RTE fournit les premières estimations des coûts au km dans les diverses configurations et leur extrapolation – en zone de montagne – pour les solutions piste, tunnel ou mixte. RTE rappelle le coût prévisionnel du projet (500 à 750 millions d'euros) et son mode de financement sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Energie.

Les membres de la commission font remarquer que la différence de coût, entre les options piste et tunnel, reste faible au regard du coût global du projet.

Etudes environnementales – Elles suivent l'avancement du projet. Les études thématiques portent sur :

- La faune et la flore
- Les incidences Natura 2000
- Les études hydrologiques

Le représentant du SYDECOTHT66 rappelle que cette ligne leur a été imposée et appelle chacun à prendre ses responsabilités.

Le représentant du collectif NON A LA THT réaffirme que pour lui le fuseau de moindre impact est l'absence totale de ligne.

REUNION DU 24 MARS 2009

Dernière réunion programmée de la commission. Elle a été suivie par de très nombreux participants, montrant ainsi leur intérêt pour le projet soumis à concertation.

La réunion avait pour objet la comparaison des fuseaux en zone de montagne. Les thèmes suivants ont été développés par RTE :

- Rappel des éléments issus des commissions des 18/2 et 11/3/2009 : Fuseaux de moindre impact dans les zones nord et centre de la plaine.
- Comparaison environnementale des fuseaux de montagne :
 - o Fuseau F (Porteille) avec passage en tranchée
 - o Fuseau G (Panissars) en tranchée ou mixte tunnel – tranchée
 - o Fuseau H (Autoroute) en tranchée et tunnel
 - o Fuseau I (Est) avec un tunnel long.

La comparaison portait sur les critères environnementaux : hydrologie, élargissement des pistes, volume des déblais et les critères habituels : milieu naturel, milieu humain, patrimoine et paysage.

Sur ces bases, le fuseau F apparaît le plus contraignant, le plus intéressant étant le I (tunnel long).

Discussion

Le président du collectif NON A LA THT énumère les avantages du tunnel long :

- connaissance du terrain,
- existence de relevés hydrologiques,
- déblais de qualité (réutilisables),
- impact des travaux ponctuel.

Plusieurs maires signalent les précautions à prendre concernant les sources d'alimentation en eau potable.

- Comparaison technico-économique des fuseaux de montagne à partir des modalités techniques, des difficultés spécifiques, des particularités et des coûts,
- Comparaisons finales et propositions. La direction de RTE a fait le choix de favoriser l'approche environnementale.

Le choix se porte donc sur le fuseau I avec tunnel long.

Discussion

Les présidents des associations NON A LA THT et SYDECOTHT66 renouvellent leur opposition à l'opportunité de la THT, mais reconnaissent qu'il y a eu concertation sur les caractéristiques du projet et ne s'opposent pas à la proposition de RTE.

- Proposition de fuseau de moindre impact – RTE rappelle que la décision concernant le fuseau de moindre impact incombe au Ministre sur proposition du Préfet. Côté espagnol, se déroule une procédure similaire avec dépôt d'un « documento initial » par REE.

La société INELFE va identifier, le 30/3, sa proposition de fuseau de moindre impact.

- Le calendrier prévisionnel de la suite des opérations s'établit comme suit :

- 30/3 - réunion du comité de pilotage,
- Courant avril - compte rendu de la concertation par le garant,
- 20/4 - proposition du fuseau de moindre impact par le Préfet,
- La décision ministérielle devrait intervenir au cours du troisième trimestre de 2009.

CONCLUSIONS

La commission « Mise en souterrain et environnement » s'était fixé comme objectif d'achever ses réflexions avant la fin mars. Elle s'est clairement exprimée sur l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact. Elle a rempli son contrat. Il appartient maintenant aux décideurs, Préfet et Ministre, de se prononcer définitivement sur le projet proposé afin de permettre d'aborder les phases suivantes : déclaration d'utilité publique et réalisation des travaux.

P. Llamas
Président de la Commission
31 mars 2009

Le projet de liaison électrique souterraine en courant continu France – Espagne présenté par RTE

Rappel des principales caractéristiques du projet

Elles ont été définies par l'accord intergouvernemental franco-espagnol du 27 juin 2008 :

- une liaison totalement souterraine, entre les postes de Baixas (près de Perpignan) et Santa-Llogaia (près de Figueras en Espagne) ;
- une liaison en courant continu ;
- un tracé s'appuyant autant que possible sur les infrastructures existantes (LGV, autoroute, routes...).

Dans ce contexte, RTE s'est donné comme principe directeur de longer autant que possible les infrastructures existantes : LGV, autoroute, routes...

L'aire d'étude

Ses contours découlent du principe directeur du projet : s'appuyer autant que possible les infrastructures existantes.

L'aire d'étude a été validée par le Préfet des Pyrénées-Orientales, le 3 avril 2009 (cf. carte page suivante).

Carte de l'aire d'étude



L'aire d'étude concerne vingt-quatre communes des Pyrénées-Orientales :

- L'Albère
- Baho
- Baixas
- Banyuls-dels-Aspres
- Le Boulou
- Canohès
- Les Cluses
- Maureillas-las-Illas
- Montesquieu-des-Albères
- Perpignan
- Le Perthus
- Peyrestortes
- Pezilla-la-Rivière
- Pollestres
- Ponteilla
- Saint-Estève
- Saint-Jean-Lasseille
- Saint-Jean-Pla-de-Corts
- Le Soler
- Toulouges
- Tresserre
- Trouillas
- Villemolaque
- Villeneuve-la-Rivière

Le fuseau de moindre impact

De l'aire d'étude à la comparaison des fuseaux...

Les études techniques et environnementales, menées entre janvier et mars 2009, ont permis à RTE d'alimenter les réflexions et échanges en vue d'identifier une proposition de fuseau de moindre impact. Les différentes possibilités techniques et options envisagées ont été examinées dans le cadre de la Commission « mise en souterrain et environnement ».

La réflexion s'est déroulée selon les étapes suivantes :

1. Identification des infrastructures potentiellement utilisables dans l'aire d'étude pour intégrer la liaison électrique ;
2. Examen de la faisabilité technique et des conditions de l'insertion de la liaison électrique dans les différentes infrastructures identifiées.
Identification des fuseaux possibles et évaluation du coût des différentes options.
3. Analyse environnementale des différents fuseaux.
Évaluation des sensibilités des zones traversées au regard des critères habituels pour ce type d'analyse :
 - milieu physique (topographie des zones traversées, hydrogéologie...)
 - milieu naturel (présence de zones protégées, sites inscrits...)
 - milieu humain (bâti et urbanisation, agriculture et infrastructures)
 - patrimoine et paysages (richesse culturelle et touristique, loisirs...)
4. Synthèse des contraintes techniques, environnementales et économiques, comparaison des fuseaux entre eux, et proposition d'un fuseau de moindre impact.

La comparaison des fuseaux a clairement fait ressortir le moindre impact du fuseau le long de la LGV dans la partie plaine.

En revanche, deux options préférentielles ont émergé pour la traversée de la partie montagneuse des Albères :

- une option utilisant certaines pistes forestières qui présente le meilleur bilan technico-économique
- une option en tunnel qui présente le meilleur bilan environnemental.

... à l'identification du fuseau de moindre impact

RTE a présenté au cours de la séance du 24 mars de la commission « mise en souterrain et environnement », les résultats des comparaisons environnementale et technico-économique des différentes options.

Pour la partie plaine, les discussions ont rapidement convergé sur le fuseau le long de la LGV.
Pour la partie montagne, RTE a privilégié l'approche environnementale et a proposé l'option tunnel.

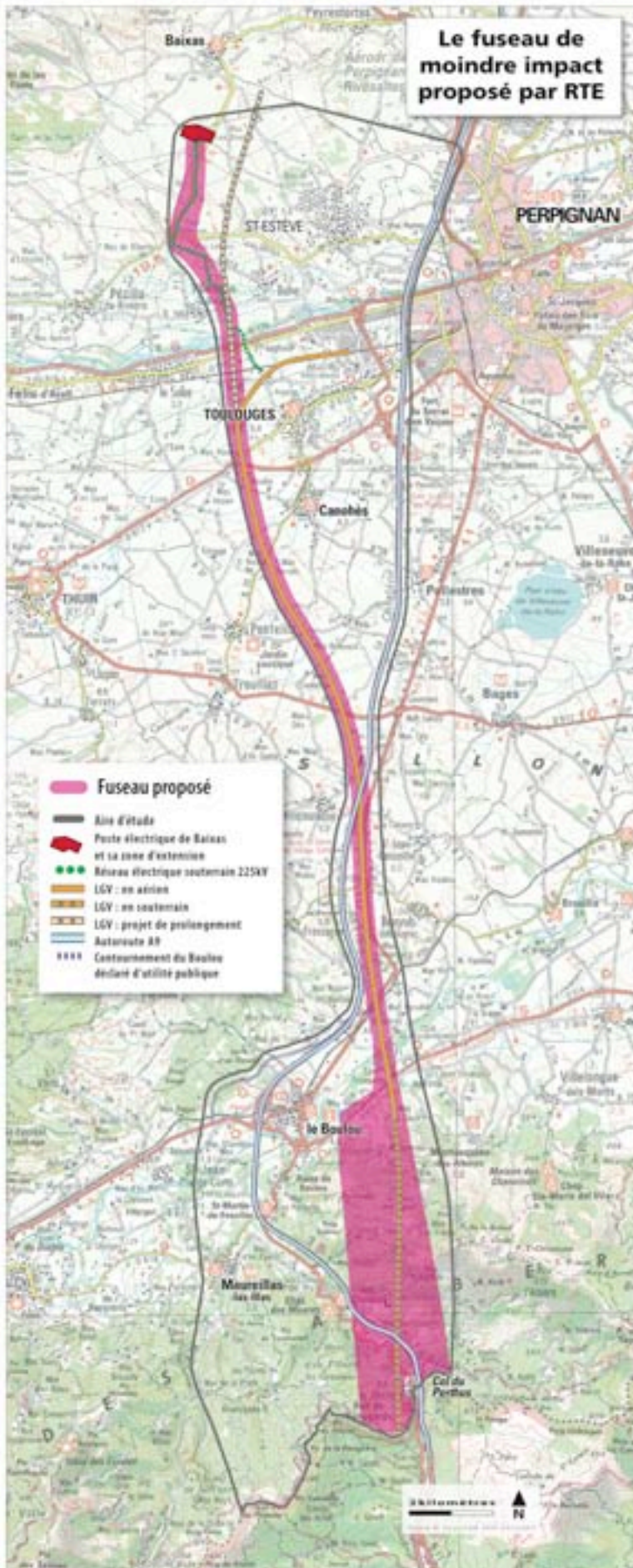
Au final, le descriptif complet du fuseau de moindre impact proposé par RTE est le suivant :

- Sur la zone de plaine, le fuseau suit la liaison électrique souterraine à 225 000 volts Baixas-Le Soler (réalisée début 2008) avant de rejoindre et longer la LGV sur toute sa longueur, jusqu'à la traversée du Tech.
- Pour franchir le relief des Albères, le fuseau correspond à un tunnel parallèle et voisin au tunnel LGV

Ce fuseau de moindre impact correspond à une bande de terrain au sein de laquelle sera recherché le tracé de la liaison souterraine.

Cette proposition tient pleinement compte des résultats de la concertation, comme en témoignent les conclusions des deux commissions thématiques. Elle s'inscrit en parfaite cohérence avec celle de REE en Espagne.

Carte du fuseau de moindre impact proposé par RTE



Le fuseau de moindre impact proposé par RTE concerne dix-huit communes des Pyrénées-Orientales :

- L'Albère
- Baho
- Baixas
- Banyuls-dels-Aspres
- Le Boulou
- Canohès
- Les Cluses
- Montesquieu-des-Albères
- Le Perthus
- Pezilla-la-Rivière
- Ponteilla
- Saint-Jean-Lasseille
- Le Soler
- Toulouges
- Tresserre
- Trouillas
- Villemolaque
- Villeneuve-la-Rivière

Les prochaines étapes

20 avril après-midi	Réunion consacrée au fuseau de moindre impact sous la présidence du Préfet des Pyrénées-Orientales
Septembre 2009	Validation du fuseau de moindre impact par le ministère (en liaison avec le processus de validation espagnol)
Septembre - fin 2009	Préparation du dossier qui sera soumis à enquête publique
Fin 2009	RTE dépose le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
2010	Enquête Publique
2011	Début des travaux
Fin 2013	Mise en service prévisionnelle

Eléments techniques sur le projet

Postes d'extrémité	Baixas (France – Près de Perpignan) Santa Llogaia (Espagne – Près de Figueras) Extension du poste de Baixas pour la réalisation d'une station de conversion courant alternatif/courant continu.
Longueur de la ligne	Longueur approximative : 60 km 35 en France environ (entièrement dans les Pyrénées-Orientales)
Coût estimé	500 à 750 M€ au total (suivant la technologie qui sera choisie) pour l'ensemble de la liaison souterraine en France et en Espagne, incluant les stations de conversion à chaque extrémité.
Financement	50% RTE, 50% REE via leur société commune INELFE

Le projet en Espagne

- Le projet est souterrain jusqu'au poste d'extrémité de Santa-Llogaia (près de Figueras)
- Pour la traversée de la zone montagneuse des Albères, REE a proposé un fuseau de moindre impact correspondant à un tunnel parallèle et voisin à celui de la LGV
- Au delà de la partie montagneuse, le fuseau de moindre impact proposé par REE suit tantôt la LGV, tantôt l'autoroute
- REE a déposé au ministère espagnol, le dossier « documento inicial » le 23 mars 2009 (qui précise le fuseau de moindre impact proposé par REE)
- L'instruction de ce dossier permettra au ministère de valider le fuseau de moindre impact en Espagne

SydecoTHT66

Lundi 20 avril 2009

CONCERTATION D'UN « PROJET IMPOSE »

Participer à la concertation d'un projet que nous avons farouchement combattu pendant près de huit ans peut paraître paradoxal, et pourtant, c'est ce que nous, élus du SydecoTHT66, avons décidé à l'unanimité. Nous avons pris cette décision après que la CNDP ait suggéré une « concertation parallèle » en lieu et place d'un nouveau débat public, et en tenant compte des remarquables avancées obtenues, grâce à la lutte, au sommet franco-espagnol de Saragosse du 27 juin 2008. Nous avons néanmoins tenu à resituer notre participation dans le contexte du moment, et c'est pour cette raison qu'on peut lire, dans le dossier de la concertation et sous la plume du garant, la précision suivante :

« Les collectifs “élus” et “associations” ne sont pas convaincus de l'utilité du projet ; ils jugent que la ligne leur est imposée. Mais compte tenu des options prévues par l'accord intergouvernemental du 27 juin 2008 (courant continu et mise en souterrain), ils considèrent que cela ne bloque pas la concertation sur le projet ; ils seront “vigilants” sur sa mise en œuvre ».

Avant tout, il convient donc de retenir que **« Participer à la concertation »** ne veut pas dire **« Adhérer au projet »**.

Une « Concertation parallèle » qui profite à tous

La particularité des concertations qui sont menées avec dextérité par des professionnels du débat public réside dans le fait que tous les acteurs sortent (ou pensent sortir) gagnants de l'épreuve. Et si c'est le cas de celle qui nous concerne, c'est bien parce qu'elle a été pilotée par un garant indépendant et une équipe de « facilitateurs » rompus à l'exercice de la recherche du consensus. Au bout du compte, les collectifs peuvent être classés parmi les « gagnants », mais..... RTE aussi !

Les maires font partie des « gagnants » de l'épreuve.

En effet, la délégation du SydecoTHT66 visait trois objectifs :

- relayer l'information en direction des citoyens
- minimiser les impacts environnementaux du projet
- veiller à ce que rien ne soit occulté en matière de santé publique

Concernant le premier point, les mairies ont parfaitement joué leur rôle de relais d'information. Elles ont mis à la disposition du public tous les éléments fournis par le secrétariat logistique de la concertation, et de nombreux maires ont apporté à leurs administrés leur « vision d' élu local » en s'appuyant sur les supports de communication qui leur sont propres.

Pour ce qui est des impacts environnementaux et des effets sanitaires supposés, les élus du SydecoTHT66 ont axé leur participation sur la défense de deux points précis :

- les techniques de mise en œuvre de l'enfouissement devaient être avant tout guidées par le souci de protection de la santé humaine
- les choix de « fuseaux » devaient exclure toute utilisation de leurs territoires que les élus seraient amenés à considérer comme inappropriée.

De ce point de vue, nous nous réjouissons d'avoir largement contribué à faire accepter que :

- Le seuil de 150 micro-T ne devra jamais être dépassé à 1m du sol et en toute situation
- RTE aura une obligation de résultat
- Une commission locale de suivi du projet sera mise en place et sera chargée de participer à l'accompagnement du projet et aux mesures
- La ligne devra coller au plus près à la LGV partout où c'est possible
- En l'absence de certitudes quant à l'innocuité des CMS, le public devra être protégé de toute exposition prolongée à l'aplomb de la ligne
- La traversée des Albères ne pourra s'envisager que par le choix d'un « tunnel long » près de celui de la LGV.

Tous ces résultats ont été obtenus grâce à la participation assidue et pugnace du groupe d'élus du SydecoTHT66, et grâce à la cohérence de leurs positions et propositions.

Mais RTE et REE sont « les super gagnants » !

En effet, la concertation telle qu'elle s'est déroulée a permis aux responsables actuels du projet de prendre conscience d'un certain nombre de réalités qui avaient été complètement ignorées par leurs prédécesseurs :

- Après ces longues années de lutte qui ont forgé l'unité du solide front anti-THT, la prise en compte de nos exigences est devenue une obligation morale et une nécessité absolue
- Le choix environnemental doit désormais prévaloir sur toute approche strictement économique.

Et nous sommes en droit de nous demander si, dans un contexte de rapport direct sans concertation organisée par une personnalité indépendante, RTE aurait eu la même approche et aurait aussi facilement entendu nos propositions et cédé à nos exigences. Rien n'est moins sûr.

Par contre nous pouvons avancer une certitude : si nous n'avions pas été écoutés, entendus et respectés, le dossier se serait heurté à des positions très radicales de notre part et il se serait une nouvelle fois enlisé.

Oui, la concertation a évité à RTE de se tromper une fois de plus, lui permettant ainsi de « sauver » son projet.

Quand la concertation 2009 réhabilite le débat public 2003 !

A l'issue du débat public de 2003 que le « collectif des maires » avait contribué à alimenter et à faire vivre, on ne pouvait que constater une situation de « blocage naturel », situation qui s'expliquait par une confrontation d'arguments ayant permis de prouver l'inutilité de la nouvelle ligne, et parce que RTE n'avait rien retenu des conclusions du débat.

Et pourtant, ce débat avait été riche d'enseignements :

- il avait mis en évidence des questions essentielles qui appelaient autant de réponses
- il avait ouvert des pistes de réflexion
- il avait permis de faire émerger des principes à respecter.

Dans son cahier d'acteur, notre collectif concluait ainsi :

« Nous avons apporté notre contribution au débat public. Nous attendons maintenant l'effort d'imagination qui fera évoluer le projet ».

Et il revenait donc au maître d'ouvrage d'analyser le message reçu et de faire fonctionner son imagination.

Près de six ans plus tard, la concertation 2009 a largement contribué à stimuler l'imagination attendue depuis 2003.

Mais la concertation n'est qu'un « petit pas de plus »

Même si elle semble avoir profité à tous, la phase 1 de la concertation n'est qu'une étape supplémentaire dans l'histoire chaotique d'un projet controversé. Elle a permis d'avancer d'un petit pas de plus et de franchir en partie l'obstacle de l'acceptabilité publique, obstacle qui se dresse toujours devant les porteurs du projet.

En effet, il faut rappeler que les maires ont refusé d'émettre un avis favorable sur l'aire d'étude d'un projet qui leur est, au bout du compte, imposé. En conséquence, si Monsieur le Préfet des P.O a validé l'aire d'étude, il l'a fait en exerçant sa propre responsabilité et sans que la notre soit engagée, fût-ce au travers d'un simple avis.

La phase 1 de la concertation parallèle a tout au plus facilité une décision préfectorale qui était initialement programmée et attendue pour..... janvier 2002 !

Oui, la route du dossier « THT dans les P.O » est encore longue et elle sera semée d'embûches.

En attendant la phase 2.....

Rappelons d'abord que ce projet a toujours été considéré par les élus du SydecoTHT66 comme :

- inacceptable à cause de son caractère particulièrement impactant
- inutile parce qu'il est essentiellement sous-tendu par le commerce de l'énergie dans le cadre d'un marché libéralisé et d'une production dérégulée à l'échelle de l'Europe
- injuste à cause de son historique « baladeur ».

Nous avons déjà obtenu des améliorations environnementales conséquentes et la phase 2 de la concertation nous permettra sans doute de peser sur tous les choix techniques et environnementaux

dans le détail du tracé et au plus près du terrain. Ainsi, nous parviendrons peut-être à gommer en grande partie le caractère « inacceptable » du projet.

Il convient toutefois de redire que ce projet est toujours, de notre point de vue, parfaitement inutile même si nous avons considéré que cela ne bloquait pas notre participation à la concertation.

Il faut surtout rappeler l'énorme difficulté que rencontreront tous les élus locaux pour surmonter le très fort sentiment d'injustice que laissera ce dossier.

Si ce projet se concrétise, il laissera, quoiqu'il en soit, des traces indélébiles sur nos territoires et dans nos têtes.

Bilan et perspectives de la concertation

La concertation parallèle recommandée par la CNDP fait la preuve de son efficacité dans la « levée des entraves », et le projet de nouvelle THT, voulu à tout prix par RTE, risque de rencontrer d'autres obstacles sur sa route. L'équipe de la concertation n'est pas au bout de sa mission....

Quoiqu'il en soit, les élus du SydecotHT66 vont bien évidemment s'impliquer dans la seconde phase de la concertation parallèle et les maires territorialement concernés se placeront en première ligne.

Les maires n'hésiteront pas à poser, comme en 2003, des questions essentielles qui feront elles aussi appel à de l'imagination.

Si les maires ont acquis, dans ce dossier, une forme de reconnaissance que personne ne leur conteste, ils détiennent aussi et surtout la légitimité issue du suffrage universel leur permettant d'intervenir au nom, et dans l'intérêt, des citoyens. Les maires sont les représentants institutionnels des territoires qu'ils défendront avec acharnement jusqu'au bout.



Collectif d'associations **NON à la THT**

COLLECTIF « NON à la THT »

La très forte mobilisation, depuis plus de six ans, des associations et des élus a permis d'éviter le pire : des pylônes dans la plaine du Roussillon et le Vallespir. Nous continuons à penser qu'une ligne de cette capacité n'est pas totalement justifiée. Aujourd'hui, elle nous est imposée dans une version enfouie et en courant continu, suite à l'accord de la France et de l'Espagne.

Dés l'annonce de cette décision, nous avons demandé un nouveau débat public qui n'a pas été accordé, en remplacement, une concertation comportant plusieurs commissions a été mise en place. Au sein de cette instance, les propositions de RTE sont analysées avec l'aide d'experts. Un suivi sera réalisé à chaque étape pour vérifier le respect des engagements pris.

Le Collectif suite à la décision de son C.A, participe à cette concertation, sous l'égide de la commission du débat public, pour défendre les préoccupations des populations en matière de santé et d'environnement.

Notre participation active ainsi que celle des élus, a permis d'ores et déjà de faire en sorte que la ligne soit le plus possible incluse dans l'emprise de la LGV et concernant le passage des Albères la forte opposition à l'utilisation des pistes forestières à poussé RTE à choisir la solution d'un tunnel parallèle à celui de la LGV.

Concernant la validation de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact, proposé par RTE, nous ne validerons aucune option laissant à l'état l'entière responsabilité de la décision.

Nous continuerons à être présents pour la suite de cette concertation, avec le même état d'esprit, nous restons vigilants et nous ne manquerons pas de dénoncer les points qui nous sembleront comporter des risques.

Le président
Jean Jacques PLANES

Les outils d'information et d'expression mis à la disposition du public

Le site internet : www.liaison-france-espagne.org

Le site centralise l'ensemble des éléments de la concertation :

- les éléments fournis par RTE pour mieux comprendre le projet,
- les verbatim, comptes-rendus et autres documents de chaque réunion des commissions,
- les lettres de la concertation,
- les communiqués et dossiers de presse ainsi que la liste des articles publiés.

Enfin, le site permet au public de poser ses questions et consulter les réponses qui y sont apportées.

Quelques chiffres sur la fréquentation du site de la concertation

- | | |
|------------------------------|----------|
| - visites | 2418 |
| - visiteurs uniques | 1122 |
| - pages vues | 11 959 |
| - consultations uniques | 7624 |
| - temps passé en moyenne | 4 min 50 |
| - nombre moyen de pages vues | 4,95 |

Une information en mairie (*)

Elle comprend :

- trois panneaux d'information présentant les principes de la concertation, l'aire d'étude et les fuseaux identifiés dont le fuseau de moindre impact,
- le dossier de présentation du maître d'ouvrage sur le projet soumis à la concertation
- des cartes T pré-affranchies pour poser ses questions ou donner son avis,
- les lettres d'information de la concertation (N°1 diffusée en février et la N°2 en mai prochain).

(*) mise à disposition du public dans les communes de l'aire d'étude :

(L'Albère, Baho, Baixas, Banyuls-dels-Aspres, Le Boulou, Canohès, Les Cluses, Maureillas-las-Illas, Montesquieu-des-Albères, Perpignan, Le Perthus, Peyrestortes, Pezilla-la-Rivière, Pollestres, Ponteilla, Saint-Estève, Saint-Jean-Lasseille, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Le Soler, Toulouges, Tresserre, Trouillas, Villemolaque, Villeneuve-la-Rivière)

et également à l'Office de tourisme de Perpignan, la Préfecture de Perpignan et la Mairie Villelongue dels Monts (panneaux uniquement).

Ont été diffusés à l'occasion de la phase 1 :

- 6 000 lettres de la concertation N°1 datées de février,
- 12 000 cartes T,
- 2 000 dossiers du maître d'ouvrage sur le projet.

Dans la presse

- des coupons de participation à la concertation ont été régulièrement diffusés dans L'Indépendant et Midi Libre du 24 janvier au 23 mars (20 parutions)
- une conférence de presse le 19 janvier et des rencontres régulières ont été organisées avec les médias pour les informer de l'avancée des travaux des commissions

La participation du public

Au 17 avril 2009, 109 questions ou avis ont été reçus.

Les réponses ont été apportées par le maître d'ouvrage et par le garant de la concertation.

Les questions les plus fréquentes

Les aspects économiques

- *Peut-on comparer le coût de l'aérien et du souterrain à puissance transportée équivalente ?*
- *Quel coût cette ligne va-t-elle avoir ?*
- *Coût – surcoût = qui paiera ?*
- *Quelles sont les retombées financières éventuelles pour le département (taxe professionnelle par ex) ?*
- *La France paie-t-elle une indemnité à l'Espagne par jour de retard ?*
- *A-t-on proposé de l'argent aux communes pour faire passer la ligne près de chez elles ?*
- *Quelle sera l'indemnité des propriétaires de parcelles sur le tracé ?*

Les aspects environnementaux

- *Quel impact du rayonnement électromagnétique sur l'environnement ?*
- *Quelles sont les incidences sur la faune et la flore à proximité de la ligne ?*
- *Y-a-t-il risque d'assèchement de la terre (sols, nappes phréatiques...) ?*
- *Que verra-t-on dans le paysage ?*
- *Pourquoi ne pas mettre sous terre toutes les lignes ?*
- *Est-ce qu'une ligne THT enfouie de 400 000 volts produit une chaleur équivalente à la consommation électrique de la ville de Perpignan ?*
- *RTE ne risque-t-elle pas d'opter pour l'aérien dans les zones très difficiles en souterrain ?*
- *La tempête Klaus ne vous conduit-elle pas à mettre en souterrain toutes les lignes du département ?*

Les aspects techniques

- *Que se passerait-il en cas de perte de l'axe double Baixas-Gaudière ?*
- *Pourquoi ne pas reporter sur tout le massif pyrénéen ces 400 000 volts ?*
- *Faut-il prévoir une ou des stations de relèvement entre Baixas et l'arrivée en Espagne ?*
- *Est-ce qu'on aurait pu éviter la longue interruption due à la tempête Klaus si le THT avait été déjà construite ?*
- *Pourquoi ne pas faire passer l'énergie par des petites lignes réparties tout au long de la chaîne des Pyrénées et donc moins contraignantes pour l'environnement ?*
- *À quelle profondeur sera enterrée la ligne THT ?*
- *Quelle est la différence entre les opérations de maintenance d'une ligne souterraine et celles d'une ligne aérienne ?*
- *Quelle protection y aura-t-il à l'approche des agglomérations sur tout le tracé ?*

Le tracé

- *Quel est le tracé prévu ?*
- *Existe-t-il plusieurs trajets possibles ?*
- *A quelle distance des maisons cette ligne pourrait passer ?*
- *Pourquoi ne pas faire passer cette THT par voie de mer, par câbles sous-marins ?*
- *Comment se fait-il que cette ligne prévue au Pays Basque se retrouve en Catalogne ?*
- *Cette nouvelle ligne doit-elle doubler celle de Vic-Baixas déjà existante ?*
- *Pourquoi ne pas faire le poste de conversion vers Néfiach plutôt qu'à Baixas ?*
- *Pourquoi ne pas utiliser la ligne THT construite en 200 000 volts qui est actuellement inutilisée ?*
- *Quelles seront les conséquences pour la commune de Montesquieu-des-Albères ?*
- *Pouvez-vous coupler ligne THT et voie LGV ?*
- *Pourquoi ne pas utiliser le tunnel LGV pour traverser les Albères (ou son emprise) ?*

Santé et Champs magnétiques

- *Quels dangers présentent une ligne souterraine pour la santé ?*
- *Quelles sont les études menées par des organismes indépendants ?*
- *Si zéro danger, quelles études médicales et scientifiques vous basez-vous pour l'affirmer ?*
- *Avons-nous assez de recul pour affirmer l'innocuité des champs électro-magnétiques ?*
- *Des maladies graves ne sont-elles pas détectées significativement en plus grand nombre chez les riverains exposés ?*
- *Nous rencontrons des problèmes de santé depuis que nous vivons à 200 m d'une ligne à haute tension 63 000 volts. Pourriez-vous nous apporter des explications ?*
- *Y a-t-il risque de brouillage ou parasitage des appareils radio, tv, téléphone, ... pour les riverains ?*

Travaux et délais

- *Comment vont se dérouler les travaux de mise en souterrain ?*
- *La pose « en trèfle » sera-t-elle privilégiée ?*
- *Quel est l'état actuel de ce projet ?*
- *Quelle est la date prévue de mise en service ?*
- *Comment ferez-vous pour passer les montagnes ?*

La concertation et l'instruction du projet

- *Qui êtes-vous ? : Etat français, le médiateur franco-espagnol, une association pour ou contre la ligne, EDF, le Conseil général des PO... ?*
- *Quelle est l'utilité de cette ligne pour les PO ?*
- *Est-ce qu'il est prévu d'organiser des réunions publiques ?*
- *Quelle est la date du prochain débat public ?*

Divers

- *Quelles conséquences en cas de tremblement de terre ?*
- *Pourquoi ne pas favoriser la production géothermique, éolienne, hydroélectrique et solaire dans notre département ?*
- *C'est grâce à l'Espagne qui a été aussi touchée par la tempête Klaus que le courant est revenu alors pourquoi leur fournir encore du courant ?*
- *Quels sont les pays destinataires du courant ?*
- *Quels critères de décision, quel budget, et quel financement sont définis pour réaliser le démantèlement d'une telle installation si elle se révélerait catastrophique ou désastreuse au cours de son exploitation commerciale ?*